

# SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROI



## Fonds Opération Enfant Soleil - volet Environnements de soins

Le volet *Environnements de soins* du Fonds Opération Enfant Soleil vise à soutenir la construction, la rénovation et l'aménagement d'espaces adaptés aux enfants et à leur famille afin d'offrir de meilleurs plateaux de soins et des espaces confortables favorisant le rétablissement. Ce fonds permet la création d'espaces adaptés, favorisant les pratiques médicales et cliniques dans les régions. Il provient d'une collaboration entre le MSSS et Opération Enfant Soleil, offrant chacun une contribution équivalente.<sup>1</sup>

### PROJETS FINANCÉS [Cliquez pour visionner la présentation](#)

- ▶ Espaces adaptés (chambre, salle de bain, salle multisensorielle, salle d'allaitement)
- ▶ Environnements (centre ambulatoire, clinique externe, salle d'attente)
- ▶ Salles de soins (examens, thérapies, interventions, chirurgies)
- ▶ Unités de soins (néonatal, intermédiaires, intensifs, pédiatriques)

### DÉPENSES ÉLIGIBLES (MAIN D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX)

- ▶ Revêtements
- ▶ Système de sécurité
- ▶ Éclairage
- ▶ Peinture
- ▶ Menuiserie
- ▶ Électricité
- ▶ Plomberie
- ▶ Quincaillerie
- ▶ Ventilation
- ▶ Cloisons vitrées
- ▶ Murs insonorisés
- ▶ Meubles (lits, chaises, tables, armoires)
- ▶ Décoration

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES

- ▶ Être un établissement de santé reconnu et régi par le MSSS;
- ▶ Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant;
- ▶ Être en conformité avec le permis d'établissement (Niveau de soins);
- ▶ Être dédié à la clientèle pédiatrique;
- ▶ Avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'utilisation, à l'entretien et à la pérennité.

## CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- ▶ La contribution offerte peut aller jusqu'à hauteur maximale du coût total du projet;
- ▶ Le MSSS offrira une contribution équivalente à celle offerte par Opération Enfant Soleil<sup>1</sup>

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

- ▶ La réponse aux besoins du milieu;
- ▶ Les retombées et l'impact du projet auprès des enfants;
- ▶ Le niveau d'expertise de l'organisation.

## CLAUSES D'EXCLUSION

- ▶ Les frais de fonctionnement;
- ▶ Les services de design pour la création des plans;
- ▶ Les salaires;
- ▶ Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- ▶ Les demandes destinées à répondre au besoin d'un seul enfant.

## ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN OCTROI

1. Dépôt d'une demande incluant toutes les pièces justificatives demandées;
2. Analyse et recommandation par un comité externe d'experts indépendants;
3. Approbation de l'octroi par le Conseil d'Administration d'Opération Enfant Soleil;
4. Approbation par le MSSS;
5. Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et le demandeur;
6. Mise en place d'un plan de reconnaissance concerté et adapté au projet;
7. Réalisation du projet;
8. Réclamation des fonds octroyés (graduellement ou en totalité) sur présentation de factures;
9. Reddition de compte à fournir annuellement, démontrant l'avancée du projet jusqu'à sa réalisation complète.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

S'il s'agit de votre première demande, veuillez communiquer avec nous afin d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Pour toutes informations concernant ce fonds, s.v.p. contactez

**Cindy Marcoux**  
Conseillère à la gestion des octrois  
[octrois@operationenfantsoleil.ca](mailto:octrois@operationenfantsoleil.ca)  
1 877 683-2325, poste 151

1. Sauf pour les régions de Québec, Montréal et Estrie selon l'entente conclue avec le Ministère de la Santé et des services sociaux.